

UNIVERSITE POPULAIRE DE LINGOLSHEIM

Programme des conférences 2021-2022

Antenne de l'Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins
67000 STRASBOURG
Tél : 06 16 60 12 96

universitepopulaire.krutenau@laposte.net
www.up-krutenau.com



Conférences de Jean-François Kovar

27 septembre 2021	1939, les Alsaciens sont évacués
29 novembre 2021	L'Alsace sous le joug nazi
31 janvier 2022	Les Malgré-Nous
28 mars 2022	La Résistance alsacienne
30 mai 2022	Automne 1944-hiver 1945, la Libération de l'Alsace
Effectif minimum pour l'ouverture : 6 participants <i>Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenau</i>	

le lundi à 18h30

au centre socio-culturel L'Albatros

1, rue du Général De Gaulle à Lingolsheim

TARIFS :

Le cycle complet :

35 euros

25 euros pour les demandeurs d'emploi, étudiants et lycéens

La conférence :

8 euros

6 euros pour les demandeurs d'emploi, étudiants et lycéens

gratuit pour les moins de 16 ans

Renseignements et Inscription aux activités

de l'UP de Lingolsheim :

auprès de l'Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg

L'adhésion annuelle à l'Université Populaire de Lingolsheim **est obligatoire pour tous**. Elle permet de participer à l'ensemble des activités de l'Université Populaire de la Krutenau.

Point d'attention : les tarifs de l'adhésion ont évolué.

Celle-ci est désormais fixée à

10 euros par personne

ou 15 euros pour un couple

ou 20 euros pour une famille (parents et enfants mineurs)

Pour contacter l'Université Populaire de la Krutenau

Maison des Associations

1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg

courriel : universitepopulaire.krutenau@laposte.net

Tel : **06 16 60 12 96**

Les permanences se tiendront du 1er septembre 2021 au 25 mai 2022 hors vacances scolaires :

Premier mercredi du mois, à la MDAS de 16h15 à 17h45

aux dates suivantes : 1^{er} septembre, 6 octobre, 1^{er} décembre,

5 janvier, 2 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin

Les mercredis suivants : par téléphone de 14h30 à 15h45 au 06 16 60 12 96

Retrouvez toutes les activités proposées dans les différentes antennes locales de l'Université Populaire de la Krutenau sur le site Internet :

www.up-krutenau.com

Précautions sanitaires

Pour éviter tout risque de transmission de la COVID 19

- le port de masque est obligatoire pour les auditeurs
- la distanciation physique doit être respectée.

Inscription impérative au plus tard 3 jours avant le début de l'activité en présentiel



BULLETIN D'ADHÉSION
Université Populaire de Lingolsheim
Antenne de l'UP Krutenau

A remettre ou renvoyer complétée et accompagnée du règlement
et d'une enveloppe timbrée à votre adresse pour toute inscription par voie postale.
 À **U.P. Krutenau** – Maison des Associations

Coordonnées	Nom : Prénom Adresse : Code postal Ville..... ☎ : Portable Courriel..... <small>Inscription en lettres capitales</small> Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Je ne souhaite pas que l'UP Krutenau utilise mes coordonnées pour les diffusions de ses programmes <input type="checkbox"/> <p align="center">L'UP Krutenau vous informe que vos coordonnées ne seront pas diffusées à des tiers. Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez en faire la demande au siège de l'Association</p>										
Adhésion	Adhésion obligatoire annuelle : individuelle 10 € <input type="checkbox"/> € ou couple 15 € <input type="checkbox"/> € ou familiale 20 € <input type="checkbox"/> € <p align="center">Je soutiens l'UP Krutenau. Je fais un don de <input type="checkbox"/> €</p> <p>L'adhésion est valable pour les programmes de l'UP Krutenau et de toutes ses antennes</p> Pour une adhésion familiale, inscrire ci-après, les nom et prénom des autres membres :										
Inscription	<table style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Inscription aux programmes suivants</th> <th style="text-align: right;">Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td align="right">- €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Montant total payé : €</p>	Inscription aux programmes suivants	Tarif	- €	- €	- €	- €
Inscription aux programmes suivants	Tarif										
.....	- €										
.....	- €										
.....	- €										
.....	- €										
<div style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px; border: 1px solid black;"> <p>Réservé à l'UP Krutenau Année : 2021-2022</p> <p>Saisie le :</p> <input type="checkbox"/> Remise carte adhérent <input type="checkbox"/> Inscription liste de diffusions mails <input type="checkbox"/> Inscription fichier membres</div> <div style="padding: 5px;"> <p>Mode de règlement : <input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque <small>L'UP Krutenau n'est pas habilitée à accepter le règlement par Carte Bancaire</small></p> <p><input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance du droit de rétractation offert aux consommateurs</p> <p>Date et Signature :</p> </div>											

Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance **dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.**

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, **le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée** (exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.** L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
 - Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.
- Une retenue de 20% sera alors appliquée